

néanmoins le marquis de Marignan, un de ses généraux, sous prétexte de prendre le parti du saint-siège contre les Farnèse, s'empara, au nom de Charles-Quint, de Montechio et de Castel-Nuovo.

Le pape, redoutant de se voir enlever ainsi les places de la Romagne occupées par les Farnèse, et craignant qu'il ne prît fantaisie à l'empereur de les garder, fit proposer à Hiéronyme Orsini, mère des Farnèse, aux cardinaux Alexandre et Ranuce, qui s'étaient retirés à Urbin, ainsi qu'à Horace qui commandait les troupes d'Octave, et à Carpi qui tenait encore la légation de Viterbe, de lui rendre toutes les villes et places fortes qu'ils avaient dans la Campanie, afin de les mettre à l'abri des attaques des impériaux, sous la condition qu'il les rendrait à leurs légitimes propriétaires dès que la guerre serait terminée.

Ces mesures, consenties de part et d'autre, arrêchèrent en effet la marche du marquis de Marignan, qui, n'ayant plus de prétexte pour guerroyer dans les états de l'Église, et n'osant pas combattre ouvertement le pape, se rabattit sur Parme, dont il fit traîner le siège en longueur, pour attendre qu'il surgît un événement favorable.

Sa Sainteté comprit enfin que cette guerre contre la France n'était profitable en réalité qu'à l'empereur, et qu'elle ruinerait les finances de la cour de Rome, si elle se prolongeait plus longtemps; en conséquence elle assembla les cardinaux en consistoire, et leur fit part de ses intentions relativement à la cessation des hostilités. Ceux-ci en écrivirent immédiatement à Alexandre Farnèse, et au cardinal de Tournon, l'ambassadeur français, qui tous deux accoururent à Rome pour

conférer avec Jules III. Ils représentèrent au pape que rien ne leur était plus agréable que d'entrer en accommodement avec lui, que les intérêts du saint-siège s'en trouveraient également bien, attendu que sa Sainteté rattacherait à son parti les peuples du Parmesan et du Bolonais, qui avaient fait scission à cause de son alliance avec les impériaux. « Considérez, » ajoutaient-ils, les désastres que Clément VII a attirés sur » Rome, et voyez s'ils n'ont pas eu pour cause sa politique » tortueuse et ses alliances avec l'empereur; considérez que » cette même persistance à soutenir Charles-Quint contre » Henri VIII a entraîné pour le saint-siège la perte irréparable » de l'Angleterre. Quel serait donc votre désespoir si un motif » semblable allait enlever la France à votre juridiction? » Déjà le roi Henri II a défendu à ses sujets de porter de » l'argent à Rome; déjà il a publié une ordonnance pour la » convocation d'un concile national qui doit nommer un pa- » triarche français; déjà les doctrines de Calvin, malgré » l'adresse des jésuites, menacent d'envahir le royaume et de » remplacer le catholicisme. Ainsi, très-saint Père, hâtez- » vous, car les moments sont précieux..... »

Jules, suivant son habitude, chercha à conjurer le danger qui lui paraissait le plus imminent; il répondit au cardinal de Tournon qu'il était prêt à accepter la paix avec la France, et qu'il le chargeait de la négocier à telles conditions qu'il jugerait convenables, sauf l'honneur du saint-siège. En outre, il confia la légation de France au cardinal Verallo, qu'il savait être agréable à Henri II, pour obtenir de ce prince l'autorisation de persécuter les protestants et la permission de former quelques collèges de jésuites à Paris.

Les disciples d'Ignace de Loyola ne produisaient pas en effet une grande sensation dans la capitale de la France; et en dépit des efforts de Guillaume Duprat, évêque de Clermont, leur protecteur; en dépit de leur hypocrisie et de leur feinte humilité, ils n'avaient pas encore pu vaincre les répugnances du peuple parisien, et ils végétaient dans l'obscurité, vivant d'extorsions, d'aumônes et de legs pieux, et n'ayant pour abri qu'une maison délabrée.

Quoique n'exerçant en apparence aucune influence sur les esprits, les jésuites en réalité étaient des auxiliaires précieux pour le saint-siège par l'espionnage et par la prépondérance qu'ils avaient su prendre sur les hommes faibles qui leur confiaient, à titre de confesseurs, la direction de leur conscience, et de celle de leurs femmes ou de leurs enfants. Et ce pouvoir occulte qu'ils exerçaient se faisait sentir non-seulement à Paris, mais encore dans toutes les contrées où se trouvaient des jésuites. Aussi sa Sainteté comptant sur leur habileté accoutumée pour faire triompher le parti de la cour de Rome, fit-elle rouvrir les séances du concile de Trente, sous la présidence de Marcel Crescentio, cardinal légat, assisté de deux adjoints, Sébastien Pighini, métropolitain de Siponte, et Louis Lipoman, évêque de Vérone, sans s'inquiéter de l'appel fait aux prélats luthériens d'Allemagne par Charles-Quint, qui, ayant à cœur de se venger du pape, avait exigé que les protestants fussent représentés à l'assemblée.

Les jésuites s'élevèrent contre cette demande de l'empereur; et lorsqu'elle eut été transmise officiellement aux légats du saint-siège, ceux-ci protestèrent avec énergie et soulevèrent une foule de difficultés qui rendaient impossible,

suivant eux, l'admission des ministres confessionnistes dans le concile, surtout pour ceux de Maurice de Saxe; ils ne consentirent à recevoir que les luthériens purs. Cette concession ne laissa pas que d'alarmer le pape, qui redoutait les conséquences d'un débat entre les protestants et ses théologiens; et il fit signifier à ses légats qu'ils ne devaient autoriser aucune conférence publique, ni aucun débat sur les matières religieuses, avec les sectateurs de Luther.

Il y eut alors de violentes disputes entre les catholiques et les protestants; et ces derniers, qui se trouvaient protégés par les ambassadeurs espagnols, dont le but était de susciter des embarras à la cour de Rome, pour l'obliger à se séparer de la France, finirent par l'emporter sur le pape, et obtinrent que les confessionnistes seraient admis à présenter les articles de leur croyance au secrétaire du concile en congrégation générale. Les expressions dont ils se servirent dans leur libelle en parlant des papistes et du culte de l'Église romaine, étaient tellement irrévérencieuses, qu'elles causèrent le plus grand scandale parmi les Pères catholiques.

Pendant que les théologiens des différentes communions donnaient au monde le spectacle de leurs ridicules querelles, l'empereur guerroyait toujours avec son gendre; et comme il était à craindre que le duché de Parme ne finît par être enlevé au saint-siège, Jules III se décida à terminer les négociations avec la France. Il arrêta avec l'ambassadeur de Henri II que le duc Octave rendrait ses états au saint-siège, et qu'en échange il lui donnerait la principauté de Camerino et d'autres domaines; il s'engagea en outre à mettre dans Parme une garnison qui serait composée par moitié de Fran-

çais et d'Italiens; et il prit l'engagement solennel de garder cette ville contre l'empereur, et de ne jamais le favoriser dans les différends qu'il pourrait avoir avec la France. Mais le duc Octave ayant remontré à Henri II que cet arrangement ruinait sa maison, le roi donna ordre au cardinal de Tournon de se rendre à Rome pour modifier les termes du traité et pour demander qu'Octave fût maintenu dans Parme, et que le duché fût placé sous la protection de la France. Le cardinal parvint sans peine à faire comprendre à Jules que cette dernière mesure était la seule qui convînt aux intérêts du saint-siège, attendu qu'elle lui permettrait d'avoir toujours en Italie un ennemi puissant à opposer à l'ambition de Charles-Quint.

En conséquence, on arrêta les articles suivants : 1^o Pendant deux années le pape conservera la neutralité entre la France et l'empire, et n'assistera ni l'un ni l'autre parti d'hommes, d'argent ou de toute autre manière. 2^o La ville de Castro sera remise à Horace Farnèse, sous la condition que les deux cardinaux Alexandre et Ranuce, ses frères, se rendront caution de sa conduite envers le saint-siège. 3^o Le pontife rappellera auprès de lui son neveu Jean-Baptiste del Monte et les troupes qui sont encore au service de l'empereur. 4^o Sa Sainteté signifiera à Charles-Quint qu'il ait à délibérer immédiatement sur les conditions de cette trêve, et qu'il ait à évacuer le territoire de Parme et de la Mirandole.

Malgré les avantages réels qui résultaient pour le saint-siège de ces arrangements, ils faillirent n'être point ratifiés, par suite de l'obstination du neveu du pape, qui non-seulement refusait de traiter avec la France, mais encore qui

menaçait de se déclarer contre l'Église en faveur de Charles-Quint, si on persistait à vouloir rappeler les troupes qui assiégeaient la Mirandole sous ses ordres. Fort heureusement il fut tué dans une sortie, et sa mort leva le dernier obstacle à la ratification du traité entre la France et Rome. Jules III expédia aussitôt à ses généraux Alexandre Vitelli et à Camille Orsini l'ordre de ramener leurs troupes à Rome. Le siège de la Mirandole fut levé immédiatement; et cette courageuse cité, qui avait supporté pendant deux années toutes les rigueurs d'un siège, put enfin être ravitaillée. Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, prit le commandement de la place, et avec l'aide des troupes françaises il fit replier sur Plaisance un corps de trois mille Allemands qui avaient été envoyés par le marquis de Marignan pour essayer de reprendre les positions abandonnées par les assiégeants. L'empereur témoigna un vif mécontentement de tout ce qui s'était passé, et fit menacer la cour de Rome de sa colère si elle ne s'empressait de rompre avec la France; on ne tint aucun compte de ses remontrances. Déjà sa puissance commençait à décroître; ses fourberies étaient usées, sa politique machiavélique ne faisait plus de dupes et tous, rois et peuples, avaient un égal mépris pour sa personne. D'ailleurs Charles-Quint se trouvait sur les bras une guerre avec les princes allemands, guerre qu'il avait eu l'imprudence d'entamer, et dont les résultats ne pouvaient que lui être funestes.

Aussitôt qu'avaient éclaté les hostilités, les princes Maurice de Saxe et Albert de Brandebourg s'étaient empressés d'en instruire les Pères du concile de Trente, pour qu'ils abandonnassent les discussions oiseuses et vinssent renforcer

leurs rangs ; et en même temps ils avaient publié un manifeste contre l'empereur, qu'ils accusaient avec juste raison d'avoir violé les constitutions de l'Allemagne, et d'avoir attenté à son indépendance. Le roi de France profita habilement des circonstances et se déclara le défenseur des libertés germaniques, quoique au même instant il cherchât à démontrer au pape que les luthériens n'avaient été jusque-là entre les mains de Charles-Quint que des instruments pour abaisser la puissance pontificale.

Une ligue puissante s'organisa spontanément dans toute la Germanie pour la défense de la religion, et une armée de protestants se dirigea vers la ville de Trente. Alors les prélats espagnols, napolitains et siciliens, qui redoutaient d'être faits prisonniers comme sujets de l'empereur s'ils tombaient au pouvoir de ses ennemis, s'enfuirent précipitamment du concile. Les évêques italiens suivirent bientôt leur exemple et s'embarquèrent sur l'Adige pour se rendre à Vérone. Enfin, lorsqu'il ne resta plus que les nonces et quelques jésuites, Jules III publia la suspension du concile. Sa Sainteté pouvait d'autant mieux prendre cette mesure, que Charles-Quint ne se trouvait plus en état de lui causer le moindre préjudice, étant lui-même attaqué de tous les côtés par les Français et par les Allemands. Enfin, après plusieurs mois de luttes acharnées, l'empereur fut vaincu à Inspruck et obligé d'acheter la paix.

Par le traité de Passau, sa majesté rendit la liberté à Jean-Frédéric, électeur de Saxe, ainsi qu'au landgrave de Hesse, beau-père de l'électeur Maurice ; il accorda le libre exercice du culte prescrit par la confession d'Augsbourg et le rappel des

ministres protestants exilés en vertu de l'Intérim. En outre, il consentit, sur les représentations des électeurs, à remettre l'administration de l'Allemagne entre les mains de son frère Ferdinand, qui fut proclamé roi des Romains. Déjà le prince possédait en toute souveraineté le royaume de Hongrie, qu'il avait même augmenté des états de la reine Isabelle et de son jeune fils le roi de Transylvanie, par suite de l'abandon forcé que lui en avaient fait les maîtres légitimes. Cette spoliation avait été accomplie au profit du frère de Charles-Quint par l'évêque Georges de Martinuzzi, qui reçut en récompense le titre de vice-roi et le chapeau de cardinal.

Dans la suite, par un de ces retours de fortune si fréquents à la cour des princes, le prélat devint suspect au nouveau monarque, et sa mort fut résolue. Un certain marquis de Castaldo, confident de Ferdinand, fut chargé de l'exécution du crime. Un jour donc que le cardinal se rendait à une maison de plaisance qu'il possédait à Winitz, Castaldo lui demanda la permission de l'accompagner, ne se faisant aucun scrupule de devenir l'hôte de sa victime. Toutes les mesures avaient été prises afin qu'en cas d'échec une troupe de soldats espagnols vint prêter main forte au marquis ; le lendemain matin, le secrétaire de Castaldo se fit introduire dans l'appartement de Martinuzzi sous prétexte de lui remettre des dépêches, et pendant que le cardinal se penchait sur la table pour les signer, il le frappa d'un coup de poignard dans la poitrine. Le prélat se sentant blessé, cria au secours et se jeta sur l'assassin pour le terrasser ; mais au bruit de la lutte, Castaldo entra le sabre à la main, et d'un seul coup il lui fendit le crâne. Comme il se tenait encore debout, quatre soldats

déchargèrent à bout portant leur arquebuse, et l'étendirent roide mort. Le cadavre demeura soixante-dix jours sur le plancher de l'appartement, les Espagnols refusant constamment de lui faire rendre les honneurs de la sépulture; enfin le comte Sforce Pallavicini, qui commandait la province, permit aux Hongrois d'enterrer le malheureux Martinuzzi.

Indépendamment de son désir de se débarrasser d'un homme qu'il redoutait, le roi des Romains avait espéré que la mort du cardinal le rendrait maître de trésors considérables; il éprouva une grande déception; car les assassins ne trouvèrent qu'une somme très-faible qu'ils se partagèrent, et Ferdinand n'eut pour sa part qu'une oreille, que le barbare Castaldo lui envoya comme gage de son dévouement.

Dès que la nouvelle de ce meurtre fut parvenue à Rome, sa Sainteté entra dans une grande colère, et cita le monarque à son tribunal pour avoir à se justifier d'un assassinat commis sur un prince de l'Église. En vain ses ambassadeurs et ceux de Charles-Quint intervinrent pour faire révoquer cet arrêt, le pape déclara qu'il voulait faire justice d'un souverain assez téméraire pour s'attaquer à ses cardinaux; et sur le refus de Ferdinand de se rendre à Rome, il fulmina une excommunication majeure contre lui et ses complices, et ordonna que la sentence serait affichée dans tous les états de l'Europe.

Cet acte de rigueur est le seul qu'on puisse citer dans tout le cours de règne de Jules III, et encore doit-on supposer qu'il ne fit qu'obéir à l'impulsion du sacré collège, qui avait à venger la mort d'un de ses membres; car moins d'un mois après la publication de cette bulle, il céda aux menaces des Espagnols, et consentit à rapporter son décret d'excommunication.

ambassadeurs de Charles-Quint surent même tenter si habilement la cupidité du pape par la promesse de sommes considérables, qu'ils le décidèrent à se proposer comme médiateur entre l'Espagne et la France. Prosper de Sainte-Croix, un des grands dignitaires de la cour de Rome, fut envoyé auprès de Henri II pour aviser aux moyens de rétablir la concorde entre les deux souverains. Le roi de France ne voulut entendre à aucun accommodement avec l'empereur, seulement il consentit à renoncer à ses projets d'invasion dans le royaume de Naples, et à faire retirer la flotte de Soliman, son allié, qui croisait sur les côtes, sous la condition que les impériaux quitteraient le territoire de Sienne, dont les habitants étaient en guerre avec l'empereur, et que l'indépendance de cette florissante cité serait reconnue par le prince. Cette concession n'ayant satisfait aucune des parties belligérantes, les hostilités recommencèrent en Italie; mais bientôt l'empereur se vit contraint de quitter la Toscane avec son armée pour voler au secours de Naples, que les Turcs tenaient étroitement bloquée; en partant, il remit au saint-siège ses pleins pouvoirs, et autorisa Jules III à offrir la paix aux Siennois, sous la condition qu'ils reconnaîtraient le cardinal Fabien, neveu du pape, pour leur chef, et qu'ils recevraient une garnison étrangère. Ces propositions furent encore rejetées par les citoyens, qui ne voulaient pas plus de la domination du pape que de celle de l'empereur; et la république de Sienne continua à guerroyer pour recouvrer son indépendance.

Pendant que les peuples de l'Italie s'agitaient pour se soustraire à la tyrannie des évêques de Rome, les théologiens